



---

## Conférence des Parties

### Vingt-septième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

### Questions de genre et changements climatiques

## Composition par sexe et progrès dans la mise en œuvre

### Rapport du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent rapport est établi chaque année par le secrétariat pour aider les Parties à suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques sensibles aux questions de genre. On y trouve des données relatives à la composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à la composition par sexe et par âge des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments, ces données étant notamment comparées avec celles d'années précédentes. Ce rapport contient en outre des informations sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre. Cette année, deux études de cas y sont présentées : une analyse du temps de parole pendant les séances plénières et les réunions de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'une analyse des activités que le Mexique a menées pour augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le processus de la Convention et au sein de sa propre délégation.



## Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GCE	Groupe consultatif d'experts
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe II	Partie visée à l'annexe II de la Convention
PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
pp*	Point de pourcentage
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

---

\* Abréviation utilisée uniquement dans les tableaux.

## I. Introduction

### A. Mandat et cadre général

1. À sa dix-huitième session, la COP a estimé que des efforts supplémentaires devaient être faits par toutes les Parties pour améliorer la représentation des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, comme le prévoyait la décision 36/CP.7. Elle a adopté pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes créés en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et de bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques soient plus efficaces et répondent, sur la base de l'égalité, aux besoins des femmes et des hommes. Elle a également invité les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre hommes et femmes dans leurs délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>.
2. Toujours à sa dix-huitième session, la COP a prié le secrétariat<sup>2</sup> :
  - a) De tenir à jour les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, avec notamment des données sur la représentation des femmes issues de groupes régionaux ;
  - b) De rassembler des données sur la composition par sexe des délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto ;
  - c) De lui communiquer les informations visées aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour examen sur une base annuelle, afin de permettre le suivi des progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes en vue d'améliorer les politiques relatives au climat tenant compte de la problématique femmes-hommes.
3. La COP a par la suite demandé au secrétariat de faire figurer, dans le rapport annuel sur la composition par sexe, des renseignements sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention<sup>3</sup>, et de renforcer, dans le cadre de ce rapport, le suivi de la situation et la remontée d'informations en ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction au sein du processus de la Convention<sup>4</sup>.
4. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'absence persistante de progrès et de la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris<sup>5</sup>.
5. À sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus de la Convention, ainsi que dans l'élaboration des politiques et mesures climatiques aux niveaux national et local<sup>6</sup>.
6. À sa vingt-sixième session, la COP a pris acte des rapports annuels sur la composition par sexe (2020 et 2021)<sup>7</sup>, qui mettaient en évidence l'absence persistante de progrès en matière de participation en personne, les défis à relever pour promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux forums virtuels, et la nécessité urgente d'améliorer la représentation et le rôle directeur des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes établis au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, et s'est félicitée de la présentation d'informations complémentaires

<sup>1</sup> Décision 23/CP.18, par. 1, 2 et 7.

<sup>2</sup> Décision 23/CP.18, par. 8.

<sup>3</sup> Décision 18/CP.20, par. 4.

<sup>4</sup> Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

<sup>5</sup> Décision 3/CP.25, par. 2.

<sup>6</sup> Décision 3/CP.25, par. 7.

<sup>7</sup> FCCC/CP/2020/3 et FCCC/CP/2021/4.

relatives à deux études de cas, y compris les données ventilées par sexe fournissant des indications supplémentaires sur la participation des femmes au sein des délégations des Parties<sup>8</sup>.

7. À sa vingt-sixième session, la COP a prié le secrétariat d'étudier les moyens d'automatiser l'analyse des données ventilées par sexe sur le temps de parole lors des réunions relatives à la Convention, afin de continuer à étoffer le rapport annuel sur la composition par sexe, et de rendre compte de ses conclusions au SBI à sa cinquante-sixième session<sup>9</sup>.

## B. Objet du présent rapport

8. Le présent rapport contient des données instantanées<sup>10</sup> et comparatives en rapport avec la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, qui concernent :

- a) La composition par sexe des organes constitués (voir le tableau 1) ;
- b) La composition par sexe et par âge des délégations des Parties ayant participé aux sessions (voir les tableaux 2 à 4) ;
- c) La composition par sexe des bureaux (voir le tableau 5) ;
- d) La représentation des femmes issues de groupes régionaux et d'autres groupements de Parties dans les organes constitués (voir l'annexe I).

9. Le rapport contient en outre des renseignements sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention (voir l'annexe II).

10. De plus, deux études de cas sont présentées en vue de renforcer le suivi de la situation et la remontée d'informations en ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction au sein du processus de la Convention<sup>11</sup>, d'appuyer la collecte de données statistiques pertinentes sur la participation des femmes et des hommes à ce processus et de mieux le faire comprendre. La première consiste à analyser les temps de parole des participants aux séances plénières et aux réunions sur l'AAC, les questions de genre, la technologie et le financement tenues aux dernières sessions des organes directeurs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, à savoir la vingt-sixième session de la COP, la seizième session de la CMP et la troisième session de la CMA, ainsi que les cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions des organes subsidiaires, les données étant ventilées par sexe et par âge (voir la section III.A ci-après et l'annexe III). Dans la seconde étude de cas sont exposées les mesures que le Mexique a prises pour renforcer la présence et la participation des femmes occupant des postes de direction dans le processus de la Convention (voir la section III.B ci-après).

## C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

11. La COP souhaitera peut-être prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport au moment de nommer les représentants et experts qui siégeront dans les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> Décision 20/CP.26, par. 6.

<sup>9</sup> Décision 20/CP.26, par. 7. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le secrétariat présentera son rapport à la cinquante-septième session du SBI.

<sup>10</sup> Au 13 juillet 2022, sauf indication contraire.

<sup>11</sup> Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

<sup>12</sup> Des informations sur la composition de ces organes et l'élection de leurs membres sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

## II. Données sur la composition par sexe

### A. Composition par sexe des organes constitués

12. La composition par sexe des organes constitués varie d'un organe à l'autre et d'une année sur l'autre (voir tableau 1). En 2022, le taux de représentation des femmes est compris entre 10 % (Conseil exécutif du MDP et CET) et 81 % (Comité de l'adaptation). Depuis la publication du rapport de 2021 sur la composition par sexe<sup>13</sup>, la représentation des femmes a progressé dans neuf organes constitués, a reculé dans trois et est demeurée inchangée dans quatre.

13. En 2022, quatre organes constitués ont indiqué avoir atteint l'objectif de l'équilibre entre hommes et femmes, contre trois en 2021. L'un de ces quatre organes a fait état d'une représentation égale des femmes et des hommes et les trois autres ont fait savoir qu'ils se composaient respectivement de 58 %, 64 % et 81 % de femmes.

14. En 2022, la représentation des femmes était supérieure ou égale à 40 % dans 7 des 17 organes constitués. En moyenne, les femmes occupaient 39 % des postes des organes constitués en 2022, contre 34 % en 2021<sup>14</sup>.

15. Depuis 2013, les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention sont compilées dans le rapport sur la composition par sexe et comparées à celles du rapport précédent par le secrétariat. Le présent rapport comprend également une comparaison avec le premier rapport<sup>15</sup>, publié en 2013 (voir tableau 1).

16. Depuis 2013, le nombre de femmes a augmenté dans 11 organes, les hausses les plus marquées ayant été observées dans le Comité de l'adaptation (de 20 % à 81 %) et dans le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (de 14 % à 64 %). En revanche, la proportion de femmes a diminué au sein du GCE, passant de 52 % à 33 %, et ne dépasse pas 10 % au Conseil exécutif du MDP depuis sept ans, alors qu'elle s'établissait à 20 % en 2013 et 2014.

Tableau 1

#### Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

<i>Organe</i>	<i>Nombre total de membres<sup>a</sup></i>	<i>Présidente ou Coprésidente/ Vice-Présidente</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes<sup>b</sup></i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2021 (pp)</i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2013 (pp)<sup>c</sup></i>
Comité de l'adaptation	16	2/–	13	3	81	18	62
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	0/0	7	9	44	–6	13
Conseil exécutif du MDP	10	0/0	1	9	10	0	–10
GCE <sup>d</sup>	24	0/–	8	16	33	0	–19
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	1/1	3	6	30	10	13
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	0/1	3	7	30	0	20

<sup>13</sup> FCCC/CP/2021/4.

<sup>14</sup> Calculé sur la base du nombre total de représentants des Parties et de représentants des organisations de peuples autochtones. Si l'on exclut les représentants des organisations de peuples autochtones, les femmes occupaient en moyenne 38 % de ces postes en 2022, contre 33 % en 2021.

<sup>15</sup> FCCC/CP/2013/4.

<i>Organe</i>	<i>Nombre total de membres<sup>a</sup></i>	<i>Présidente ou Coprésidente/ Vice-Présidente</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes<sup>b</sup></i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2021 (pp)</i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2013 (pp)<sup>c</sup></i>
Conseil consultatif du CRTC	18	0/0	5	13	28	-5	15
Groupe de facilitation <sup>e</sup>	14	1/1	9	5	64	21	50
Comité de supervision de l'application conjointe	10	0/0	3	6	30	0	-10
CKI <sup>f</sup>	12	1/-	3	9	25	8	11
LEG	17	0/-	8	9	47	1	32
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	1/-	5	7	42	9	0
Comité de Paris	12	2/-	7	3	58	8	8
CPF	20	1/-	7	13	35	5	10
Organe de supervision	12	1/0	4	8	33	-	-
CET	20	0/0	2	17	10	-5	0
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	20	0/-	10	10	50	10	20

*Note* : Les données présentées dans ce tableau sont fondées sur la composition effective de chaque organe au 13 juillet 2022, selon la liste officielle des membres des organes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, disponible à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Membership\\_charts.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Membership_charts.pdf).

<sup>a</sup> Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au nombre total de postes dans chaque organe, lequel peut différer du nombre de postes effectivement pourvus au 13 juillet 2022.

<sup>b</sup> Le pourcentage est calculé sur la base du nombre total de postes. Les pourcentages sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche.

<sup>c</sup> Comme certains organes constitués ont été établis après 2013 (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en 2014 ; Comité de Paris sur le renforcement des capacités en 2017 ; Groupe de facilitation et CKI en 2019 ; Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en 2020), les chiffres pris en compte sont ceux de leur année de création. L'organe de supervision ayant été créé en 2021, aucun chiffre ne permet d'effectuer une comparaison.

<sup>d</sup> Le GCE se compose de 27 membres, dont 24 représentants de gouvernements. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

<sup>e</sup> Le Groupe de facilitation est constitué de 14 membres, dont la moitié sont des représentants des Parties, et l'autre, des représentants d'organisations de peuples autochtones. Les représentants des Parties sont nommés par leur groupe régional ou groupe de Parties respectif, et les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par le truchement de leurs coordonnateurs. Le Groupe de facilitation élit chaque année deux coprésidents et deux vice-présidents parmi ses représentants pour un mandat d'un an chacun. Un coprésident et un vice-président représentent les Parties, tandis que les deux autres représentent les peuples autochtones. Une coprésidente et une vice-présidente ont été élues pour représenter les Parties pendant la période considérée. Le coprésident et le vice-président élus pour représenter les organisations de peuples autochtones sont des hommes.

<sup>f</sup> Le Comité de Katowice sur les impacts est composé de 14 membres, chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU étant représenté par deux membres, les pays les moins avancés par un membre, les petits États insulaires en développement par un membre et les organisations intergouvernementales concernées par deux membres. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

17. Depuis la publication du précédent rapport sur la composition par sexe, le nombre de représentantes élues Présidente ou Coprésidente d'un organe constitué a diminué : en 2021, 11 représentantes avaient été élues à la présidence ou à la coprésidence d'un organe, tandis qu'en 2022, 10 représentantes occupaient de tels postes. Toutefois, trois représentantes ont été élues à la vice-présidence d'un organe constitué en 2022, contre deux en 2021.

18. Plusieurs organes constitués comptent des membres suppléants, qui contribuent activement à leurs travaux. La représentation des femmes en tant que membres suppléants<sup>16</sup> est la suivante :

- a) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 15 suppléants, dont 7 femmes ;
- b) Le Conseil exécutif du MDP compte 10 suppléants, dont 4 femmes ;
- c) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte 8 suppléants, dont 2 femmes ;
- d) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 8 suppléants, dont 2 femmes ;
- e) Le Groupe de facilitation compte 11 suppléants, dont 4 femmes (2 représentantes de gouvernements et 2 représentantes des peuples autochtones) ;
- f) Le Comité de supervision de l'application conjointe compte 9 suppléants, dont 3 femmes ;
- g) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 12 suppléants, dont 3 femmes ;
- h) L'organe de supervision compte 12 suppléants, dont 3 femmes.

## **B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties, et par région socioculturelle autochtone**

19. Les Parties à la Convention sont réparties selon les cinq groupes régionaux de l'ONU : Groupe des États d'Afrique, Groupe des États d'Asie et du Pacifique, Groupe des États d'Europe orientale, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

20. Outre ces cinq groupes régionaux, le processus de la Convention prévoit plusieurs autres groupements de Parties pour ce qui est de la composition des organes constitués. Afin de donner une image complète de la situation actuelle, le présent rapport fournit des renseignements sur le nombre de femmes membres des organes constitués par groupement de Parties, à savoir les Parties visées à l'annexe I, les Parties visées à l'annexe II, les Parties en transition, les PMA, les Parties non visées à l'annexe I et les PEID.

21. Enfin, le processus de la Convention inclut les régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU pour ce qui est de la composition du Groupe de facilitation, qui compte plusieurs représentants d'organisations de peuples autochtones.

22. La composition par sexe des organes constitués<sup>17</sup>, par groupe régional et autre groupement de Parties (voir aussi le tableau I.1), et par région socioculturelle autochtone (voir aussi le tableau I.2), est la suivante :

- a) Le Comité de l'adaptation compte 16 membres, dont 13 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 2 de Parties visées à l'annexe I, 1 d'un PMA, 1 d'une Partie non visée à l'annexe I et 1 d'un PEID) ;
- b) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 16 membres, dont 7 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 2 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'une Partie visée à l'annexe I) ;

<sup>16</sup> Postes effectivement pourvus au 13 juillet 2022.

<sup>17</sup> Voir plus haut, note 16.

- c) Le Conseil exécutif du MDP compte 10 membres, dont 1 femme originaire du Groupe des États d'Europe orientale ;
- d) Le GCE compte 24 représentants de gouvernements, dont 8 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 4 de Parties visées à l'annexe I) ;
- e) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte 9 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- f) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 10 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- g) Le Conseil consultatif du CRTC compte 18 représentants de gouvernements, dont 5 femmes (3 originaires de Parties visées à l'annexe I et 2 de Parties non visées à l'annexe I) ;
- h) Le Groupe de facilitation compte 7 représentants de gouvernements, dont 1 femme originaire du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et 7 représentants des peuples autochtones, dont 5 femmes (1 originaire d'Afrique, 1 d'Asie, 1 d'Amérique du Nord, 1 de l'Arctique et 1 du Pacifique) ;
- i) Le Comité de supervision de l'application conjointe compte 9 membres, dont 3 femmes (1 originaire d'une Partie visée à l'annexe I et 2 de Parties en transition) ;
- j) Le CKI compte 12 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- k) Le LEG compte 17 membres, dont 8 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 d'un PMA et 4 de pays développés parties) ;
- l) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 12 membres, dont 5 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;
- m) Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités compte 10 membres, dont 7 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PMA) ;
- n) Le CPF compte 20 membres, dont 7 femmes (6 originaires de Parties visées à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- o) L'organe de supervision compte 12 membres, dont 4 femmes (1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;
- p) Le CET compte 19 membres, dont 2 femmes (1 originaire d'une Partie visée à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- q) Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie compte 20 membres, dont 10 femmes (6 originaires de Parties visées à l'annexe I et 4 de Parties non visées à l'annexe I).

### C. Composition par sexe des délégations des Parties

23. La représentation des femmes et l'équilibre entre les sexes dans les processus de prise de décisions liés à la Convention sont indispensables pour atteindre l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes défini dans les décisions 23/CP.18 et 3/CP.25. On trouvera dans le tableau 2 des renseignements sur le sexe des membres et des chefs des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et, dans les tableaux 3 et 4, des renseignements sur le sexe et l'âge des membres, des chefs et des chefs adjoints des délégations des Parties présentes à ces sessions.

Tableau 2

#### Composition par sexe des délégations des Parties aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Session		Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Proportion de femmes (%)	Évolution de la proportion de femmes par rapport à 2021 (pp) <sup>a</sup>
COP 26/ CMP 16/ CMA 3	Membres des délégations des Parties	15 229	5 623	9 595	37	-3
	Chefs et chefs adjoints de délégation	738	193	545	26	-1
56 <sup>e</sup> session des organes subsidiaires	Membres des délégations des Parties	1 684	809	875	48	-1
	Chefs et chefs adjoints de délégation	258	98	160	38	-1

*Note* : Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux différentes sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session. Ils tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »).

<sup>a</sup> Les chiffres de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires ont été comparés à ceux qui figurent dans le document FCCC/CP/2021/4 concernant les représentants des Parties présents à la première partie des sessions de 2021 de ces organes, tenues en ligne du 31 mai au 17 juin 2021. Les chiffres de la vingt-sixième session de la COP, de la seizième session de la CMP et de la troisième session de la CMA ont été comparés à ceux de la vingt-cinquième session de la COP, de la quinzième session de la CMP et de la deuxième session de la CMA, qui figurent dans le document FCCC/CP/2020/3.

Tableau 3

#### Sexe et âge des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Session		<26		26-35		36-55		56-65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 26/ CMP 16/ CMA 3	Nombre	436	248	1 553	1 714	2 978	5 685	565	1 577	91	371	5 623	9 595
	%	64	36	48	52	34	66	26	74	20	80	37	63
56 <sup>e</sup> session des organes subsidiaires	Nombre	74	33	292	188	386	500	50	132	7	22	809	875
	%	69	31	61	39	44	56	27	73	24	76	48	52

*Note* : Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session. L'âge et le sexe de 11 représentants sont inconnus. Les données tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »).

Tableau 4  
**Sexe et âge des chefs et chefs adjoints des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention**

Session		<26		26–35		36–55		56–65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 26/ CMP 16/ CMA 3	Nombre	2	0	12	15	125	280	46	181	8	69	193	545
	%	100	0	44	56	31	69	20	80	10	90	26	74
56 <sup>e</sup> session des organes subsidiaires	Nombre	1	0	22	9	58	99	16	47	1	5	98	160
	%	100	0	71	29	37	63	25	75	17	83	38	62

Note : Les chiffres correspondent au nombre de chefs et chefs adjoints qui ont participé aux sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session.

24. Le tableau 2 montre que, par rapport à 2021, le taux de représentation des femmes dans les délégations des Parties a diminué, contrairement à la tendance observée à partir de 2018. Cette baisse a également été constatée parmi les chefs et les chefs adjoints de délégation (- 1 %).

25. Les tableaux 3 et 4 mettent en évidence la relation entre le sexe et l'âge parmi les membres des délégations, et parmi les chefs et les chefs adjoints de délégation, respectivement. Comme souligné dans le précédent rapport, il existe dans ces deux groupes une nette corrélation entre âge et sexe : le pourcentage de femmes diminue fortement à mesure qu'augmente l'âge des représentants. Si les femmes représentaient deux tiers des membres des délégations des Parties de moins de 26 ans à la vingt-sixième session de la COP, à la seizième session de la CMP et à la troisième session de la CMA, ainsi qu'une majorité des chefs et des chefs adjoints de délégation de 16 à 35 ans à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, le taux de présence à ces mêmes sessions des femmes âgées de 36 ans et plus était bien moindre (entre 10 et 44 % des membres des délégations et des chefs et chefs adjoints de délégation dans l'ensemble des groupes d'âge concernés).

#### D. Composition par sexe des bureaux

26. Les bureaux créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris jouent un rôle important dans la gestion du processus intergouvernemental. Des données sur leur composition par sexe sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5  
**Composition par sexe des bureaux créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris**

Bureau	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes (%)	Évolution du pourcentage de femmes par rapport à 2021 (pp)
COP, CMP et CMA	11	4	7	36	-14
SBI et SBSTA <sup>a</sup>	6	3	3	50	7

<sup>a</sup> Ces chiffres incluent les présidents du SBI et du SBSTA, qui sont également membres du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA.

27. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte quatre femmes. Il faut ajouter la Présidente du SBI, de la Rapporteuse du SBI et la Rapporteuse du SBSTA.

## E. Composition par sexe des bureaux, par groupe régional

28. La composition par sexe des bureaux, par groupe régional, est la suivante :

a) Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte 11 membres, dont 4 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

b) Les bureaux du SBI et du SBSTA comptent 6 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique et 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

## III. Études de cas

### A. Temps de parole

#### 1. Justification

29. À sa vingt-cinquième session, la COP, considérant qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus de la Convention<sup>18</sup>, a demandé au secrétariat d'inclure des informations complémentaires dans le rapport sur la composition par sexe<sup>19</sup>.

30. La composition des délégations permet certes de connaître le nombre d'hommes et de femmes qui participent aux conférences et aux négociations relatives à la Convention, mais ces données ne font qu'indiquer le nombre de personnes présentes dans la salle et ne permettent pas d'avoir une idée plus précise de la participation effective des représentants. L'analyse des temps de parole effectuée par le secrétariat (voir par. 33 à 41 ci-dessous) permet de mieux apprécier la participation des femmes aux conférences et aux négociations relatives à la Convention.

#### 2. Méthodes

31. Après deux années pendant lesquelles sessions et réunions se sont tenues en ligne du fait de la pandémie de COVID-19, la vingt-sixième session de la COP, la seizième session de la CMP et la troisième session de la CMA ont eu lieu en présentiel, à Glasgow, du 31 octobre au 12 novembre 2021. Lors de leur inscription aux sessions, les participants ont notamment communiqué les informations suivantes aux fins de l'établissement des badges ayant permis d'enregistrer leur présence : titre, date de naissance et fonction (chef de délégation, chef adjoint, membre de la délégation, observateur (chef d'une organisation non gouvernementale)<sup>20</sup>, observateur (membre d'une organisation non gouvernementale), observateur (organisme spécialisé) ou visiteur).

32. Pour l'analyse du temps de parole, le titre a été utilisé comme valeur approchée pour le sexe<sup>21</sup> des participants et la date de naissance<sup>22</sup> a permis de déterminer leur âge. L'analyse s'est limitée aux séances plénières (18) et aux réunions sur l'AAC (4), les questions de genre (3), le financement (7), le CRTC (3) et les rapports conjoints du CET et du CRTC (7) car l'ordre des intervenants, leur identité (nom et titre) et la durée de leur intervention devaient être enregistrés manuellement. Des enregistrements audio d'une durée totale de 73 heures et 14 minutes ont ensuite été analysés, les intervenants étant ventilés par sexe, par âge et par

<sup>18</sup> Conformément aux décisions 23/CP.18 (par. 8), 21/CP.22, (par. 19) et 3/CP.25 (par. 15 b)), et annexe, tableau 5, activité E.1.

<sup>19</sup> Décision 3/CP.25, par. 7.

<sup>20</sup> Les catégories mentionnées correspondent aux comptes rendus des réunions analysées.

<sup>21</sup> En raison de l'absence d'informations sur le sexe. Les titres « M. » et « M<sup>me</sup> » ne suffisant pas à eux seuls pour déterminer le genre, le secrétariat a l'intention d'actualiser son système d'inscription et d'améliorer cet aspect de l'analyse des questions de genre dans ses prochains rapports.

<sup>22</sup> Les informations fournies dans ce champ facultatif n'ont pas été vérifiées et peuvent donc inclure des données erronées. L'âge a été établi au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

rôle (représentant du Président ou Président, Vice-Président ou autre personne s’exprimant au nom du Président, cofacilitateur ou orateur). Les informations sur le temps de parole des observateurs, des visiteurs et du personnel du secrétariat de la Convention ne sont pas incluses dans l’analyse.

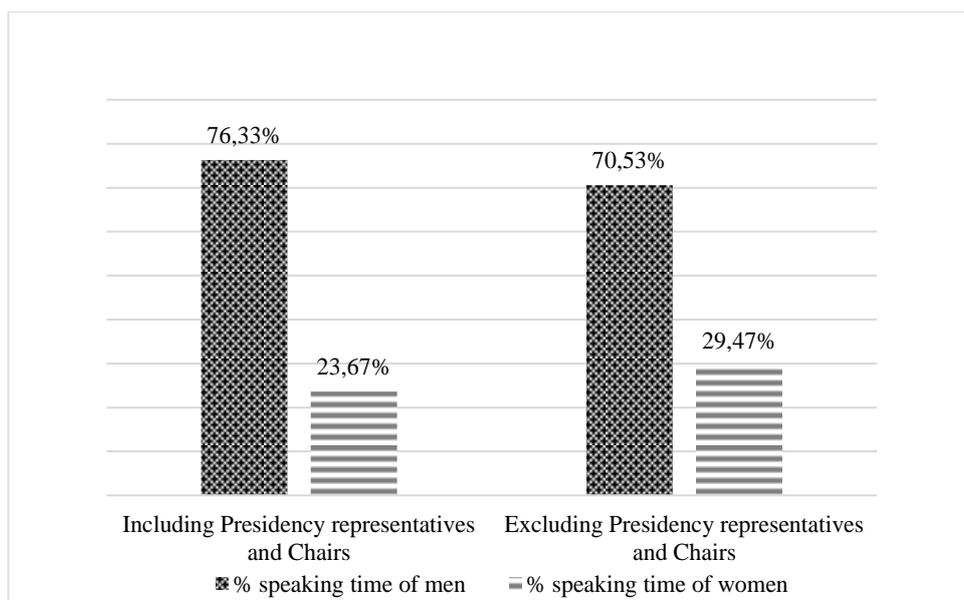
### 3. Résultats

33. Les femmes, qui représentaient 37 % des membres des délégations des Parties, n’ont occupé que 29 % du temps de parole total.

34. La figure 1 indique les parts respectives de temps de parole des femmes et des hommes présents aux sessions, avec et sans prise en compte des interventions des représentants de la présidence et des présidents. La présence de femmes parmi les représentants de la présidence, les présidents et les cofacilitateurs peut contribuer à équilibrer la répartition globale des temps de parole entre hommes et femmes. Or, les présidents de la vingt-sixième session de la COP étaient en grande partie des hommes, ce qui n’était pas le cas de la session précédente, caractérisée par un ratio plus équilibré. Ainsi, lors des séances plénières de la vingt-sixième session de la COP, les femmes représentaient 23,7 % du temps de parole si l’on tenait compte des interventions des présidents, et 29,5 % dans le cas contraire.

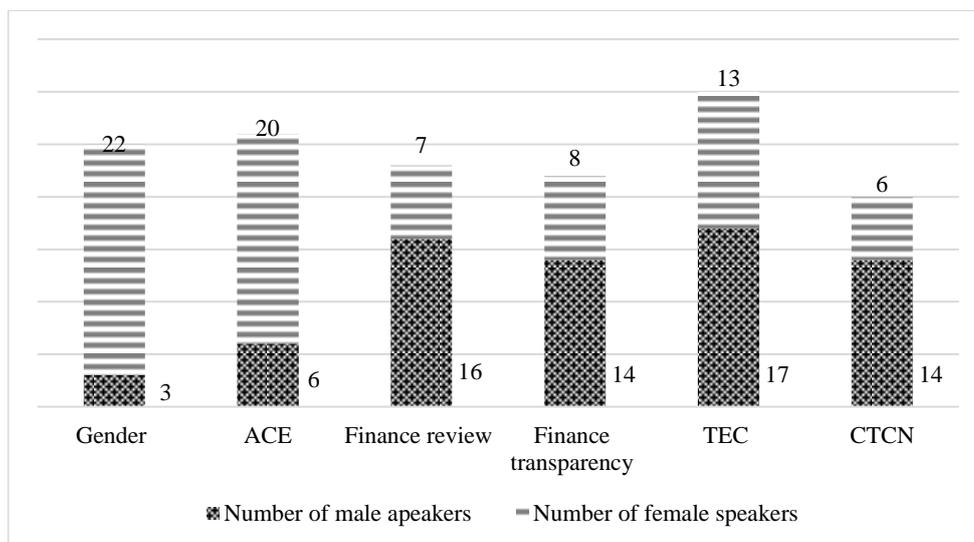
Figure 1

**Temps de parole des femmes et des hommes aux séances plénières de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, avec et sans prise en compte des interventions des représentants de la présidence et des présidents**



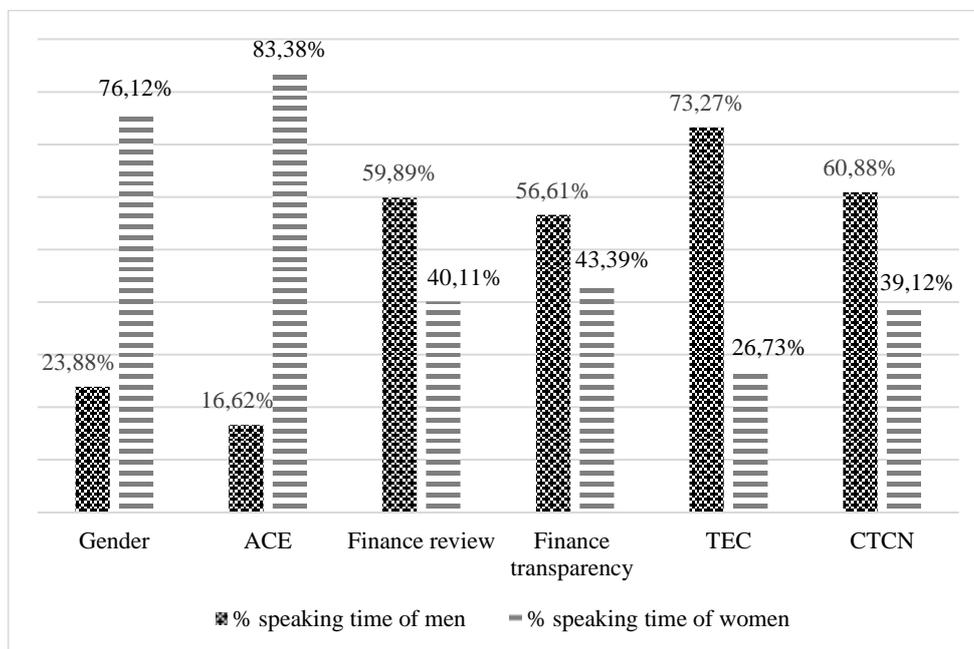
35. La figure 2, qui illustre le nombre et le sexe des intervenants aux différentes séances thématiques analysées, montre que peu de représentants de sexe masculin prennent la parole lors des séances consacrées aux questions de genre et que la part des interventions de femmes est encore plus faible aux séances portant sur des questions financières et techniques, ce qui atteste une corrélation entre le sexe des intervenants et les sujets le plus souvent associés à celui-ci.

Figure 2  
**Répartition par sexe des intervenants à la dernière session de la Conférence des Parties, selon le thème abordé en séance**



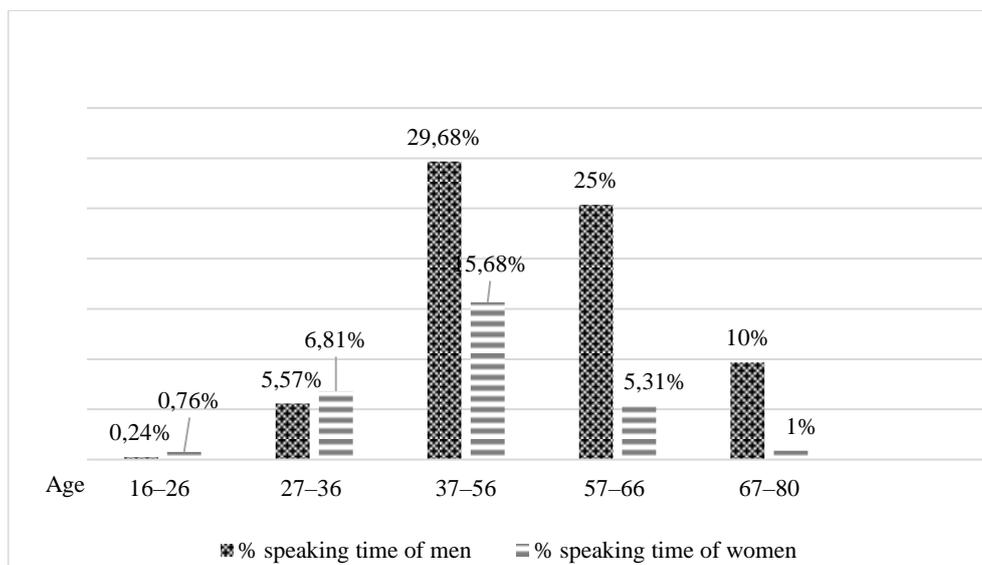
36. La figure 3, dans laquelle le temps de parole des femmes lors des réunions thématiques est comparé à celui des hommes, montre que l’essentiel du temps de parole revient dans la plupart des cas aux hommes. Elle montre en outre que le temps de parole moyen des hommes est supérieur à celui des femmes aux séances portant sur les questions de genre et l’AAC (voir également tableau III.2).

Figure 3  
**Temps de parole des femmes et des hommes aux dernières sessions des organes directeurs, selon le thème abordé en séance**



37. La figure 4 montre la répartition par sexe du temps de parole des intervenants aux séances plénières en fonction de leur tranche d’âge, les interventions des présidents n’étant pas prises en compte. Il n’y a que dans la classe d’âge des 16-36 ans que le temps de parole des femmes dépasse celui des hommes (7,6 % du temps de parole total aux plénières contre 5,8 %, respectivement).

Figure 4  
**Temps de parole des membres des délégations aux séances plénières des dernières sessions des organes directeurs, par tranche d'âge et par sexe**



38. Le tableau 6 recensant les temps de parole enregistrés lors des séances montre que, chez les représentants de 16 à 36 ans, les femmes parlaient plus longuement que les hommes, sauf dans le cas des séances consacrées à la transparence du financement. À l'inverse, parmi les représentants de 37 ans et plus, les interventions des hommes représentaient la majeure partie du temps de parole total.

Tableau 6  
**Temps de parole aux réunions des dernières sessions des organes directeurs, par sexe et tranche d'âge**

Âge	Questions de genre		AAC		Transparence du financement		Examen des financements		CRTC		CET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<16 ou inconnu	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
16-26	0:14:19	0:00:37	0:14:13	0:00:00	0:00:00	0:01:06	0:07:05	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:01:10
27-36	0:14:05	0:21:00	0:16:16	0:03:39	0:17:32	0:27:01	0:27:14	0:24:34	0:03:42	0:03:24	0:08:04	0:00:13
37-56	0:41:14	0:00:51	1:44:17	0:02:53	0:23:40	0:47:40	0:06:40	0:30:34	0:36:26	0:25:10	1:15:18	2:05:00
57-66	0:08:08	0:00:00	0:22:18	0:24:56	0:17:14	0:01:06	0:00:00	0:06:04	0:00:00	0:33:53	0:02:09	1:48:00
67-68	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00

Note : Les durées figurant dans ce tableau sont indiquées en heures, minutes et secondes (h:min:sec).

39. En raison des contraintes mentionnées au paragraphe 32, la présente étude de cas n'offre que des indications partielles sur certaines réunions tenues à la vingt-sixième session de la COP, à la seizième session de la CMP et à la troisième session de la CMA. Toutefois, cet instantané fait clairement apparaître la surreprésentation des hommes, du point de vue de leur présence comme de leur temps de parole. Même minoritaires, les hommes prenaient en moyenne la parole plus longtemps que les femmes (voir les figures 2 et 3). Pour obtenir de plus amples informations sur les temps de parole moyens par sexe et par tranche d'âge, voir le tableau III.2.

40. La proportion d'hommes et de femmes parmi les représentants participant aux séances thématiques sur des questions traditionnellement associées à un sexe plutôt qu'à l'autre, comme le financement ou les questions de genre, témoigne de la persistance de préjugés liés au genre, y compris au plus haut niveau de décision. Reste à voir si le niveau plus élevé de représentation des femmes parmi les membres de délégations âgés de moins de 36 ans permettra à l'avenir d'améliorer l'équilibre entre les sexes.

41. En élargissant la portée de cette étude de cas par la prise en compte de thèmes de négociation plus variés et la mise en évidence des écarts entre ces thèmes, et en comptabilisant systématiquement le temps de parole lors des prochaines sessions, il serait peut-être possible de dégager des tendances et de suivre les progrès réalisés. Toutefois, la collecte et l'analyse manuelles des données nécessitent des ressources humaines importantes et devraient par conséquent être automatisées. Le secrétariat continue d'étudier les moyens de réaliser une analyse informatisée des données ventilées par sexe sur le temps de parole.

## **B. Mesures permettant d'accroître la représentation des femmes**

### **1. Introduction**

42. À la suite de la création du Programme de travail de Lima relatif au genre en 2014 et de l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend un objectif spécialement consacré à l'égalité des sexes et prévoit la prise en compte de celui-ci dans tous les autres objectifs, le Mexique a décidé de redoubler d'efforts pour améliorer la représentation des femmes dans sa délégation aux réunions des organes de la Convention<sup>23</sup>.

43. À la suite du renforcement du Programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes<sup>24</sup> à la vingt-cinquième session de la COP, le Mexique a revu ses engagements à la hausse en matière d'égalité des sexes en prévoyant des mesures visant à donner plus de moyens d'action aux femmes et à renforcer leur rôle de négociatrices lors des sessions des organes de la Convention.

44. En 2020, le Mexique a lancé la première politique étrangère féministe<sup>25</sup> de la région latino-américaine, qui vise à donner effet aux engagements institutionnels pris par le Ministère mexicain des affaires étrangères en matière d'égalité et d'inclusion. Cette politique impose l'égalité des sexes et bannit toute forme de violence fondée sur le genre au sein du Ministère des affaires étrangères et du corps diplomatique mexicains. Elle a vocation à sensibiliser l'opinion aux contributions des femmes dans le domaine de la politique étrangère et à ériger en priorités la prise en compte des questions de genre dans les relations internationales et l'élaboration d'un cadre féministe intersectionnel permettant d'appréhender les catégories et domaines de pouvoir interconnectés. Dans le cadre de cette politique, le Mexique entend accroître la présence des femmes dans sa délégation participant aux processus multilatéraux.

### **2. Mesures particulières**

45. Entre 2013 et 2017, la plus forte proportion de femmes au sein de la délégation mexicaine présente à une session de la COP était de 44 %. Ensuite, à la vingt-quatrième session de la COP, la moitié des représentants du Mexique étaient des femmes. Depuis le lancement de la politique étrangère féministe, la part des femmes dans la délégation mexicaine a augmenté, passant de 58 % en 2019 à 72 % en 2021. La délégation était dirigée par une femme en 2016, en 2019 et en 2021.

46. Grâce aux mesures prises dans le cadre de la politique étrangère féministe, tous les membres de la délégation mexicaine à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires étaient des femmes.

<sup>23</sup> Conformément à la décision 18/CP.20, par. 2.

<sup>24</sup> Décision 3/CP.25, annexe.

<sup>25</sup> Disponible à l'adresse

[http://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/576095/Presentacio\\_n\\_PEF\\_baja.pdf](http://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/576095/Presentacio_n_PEF_baja.pdf) (en espagnol).

47. Depuis 2021, conformément aux priorités énoncées dans le volet B du plan d'action pour l'égalité des sexes, le Ministère mexicain des affaires étrangères promeut l'initiative Opération COP : Ambassadeurs de la jeunesse pour le climat, dont le but est de former à la diplomatie et à la lutte contre les changements climatiques des jeunes femmes et hommes originaires de tout le Mexique, y compris des Afro-Mexicains et des membres des peuples autochtones, en vue de les intégrer à la délégation nationale. En 2021, 31 étudiants universitaires, dont 23 femmes, ont été formés dans le cadre de cette initiative et les quatre stagiaires ayant obtenu les meilleurs résultats, tous des femmes, ont participé à la vingt-sixième session de la COP en tant que membres de la délégation mexicaine. En 2022, le nombre de stagiaires inscrits à l'initiative a augmenté, passant à 35, dont 5 femmes d'origine autochtone et afro-mexicaine.

48. En juillet 2022, le Groupe de travail trilatéral sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones a tenu sa quatrième réunion<sup>26</sup>. Six Mexicaines autochtones ont participé à des dialogues avec d'autres femmes autochtones et avec des représentants de gouvernements. Parmi les trois thèmes abordés lors de ces rencontres figuraient les causes profondes de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles autochtones ainsi que des personnes bispirituelles et de genre variant issues de peuples autochtones, l'accent étant mis notamment sur la sécurité économique et l'insécurité alimentaire liée à la crise climatique.

49. Le Mexique prévoit de publier une stratégie de mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes avant la vingt-septième session de la COP, dans le but de maintenir et d'accroître la présence des femmes et de renforcer leur rôle de premier plan dans les processus multilatéraux, notamment ceux mis en place au titre de la Convention, tout en faisant participer davantage les personnes appartenant à des groupes vulnérables. Conscient que les activités qu'il mène avec ses partenaires dans le domaine de l'égalité des sexes et sur d'autres questions relatives aux droits de l'homme doivent mieux répondre aux objectifs de la Convention, le Mexique poursuivra ses activités au titre de la Convention dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et du plan d'action pour l'égalité des sexes, l'objectif étant d'appréhender selon une approche multidimensionnelle les questions liées aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, aux droits des peuples autochtones et à l'intersectionnalité.

#### **IV. État d'avancement de la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre**

50. Au cours de la période considérée, le secrétariat a établi des rapports, organisé des ateliers et d'autres manifestations, collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, facilité la formation et la mise en réseau des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques et communiqué des informations sur les questions de genre et les changements climatiques sur les médias sociaux et ses plateformes en ligne. On trouvera à l'annexe II des informations sur les activités du secrétariat entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 juillet 2022.

<sup>26</sup> Voir <http://www.state.gov/joint-readout-of-the-fourth-convening-of-the-trilateral-working-group-on-violence-against-indigenous-women-girls/>.

## Annexe I

## Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, par groupe régional, autre groupement de Parties et région socioculturelle autochtone

[Anglais seulement]

Table I.1

**Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement, by regional group and other Party grouping**

Body	Total members	Ratio of female to male members in 2022	Number of female members per regional group or other Party grouping																							
			African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS			
			2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
AC	16	13/3	2	2	1	1	1	1	–	2	2	2	2	2	–	–	–	–	1	1	1	1	–	1		
AFB	16	7/9	1	1	1	1	2	2	1	1	2	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
CDM Executive Board	10	1/9	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
CGE <sup>a</sup>	24	8/16	2	–	3	2	–	–	1	2	–	–	1	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Compliance Committee enforcement branch	10	3/6	–	–	–	–	1	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Compliance Committee facilitative branch	10	3/7	1	1	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–		
CTCN Advisory Board	18	5/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	3	–	–	–	–	–	–	1	2	–	–		
FWG <sup>b</sup>	7	5/2	–	1	–	–	–	1	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1		
JISC	10	3/6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	2	2	–	–	–	–	–	–		
KCI	12	3/9	–	1	–	–	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
LEG <sup>c</sup>	17	8/9	2	2	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–	1	1	–	–	–	–		
PAICC	12	5/7	1	1	–	–	1	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1		
PCCB	12	7/3	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–		
SCF	20	7/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5	6	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–		

Body	Total members	Ratio of female to male members in 2022	Number of female members per regional group or other Party grouping																					
			African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS	
			2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Supervisory Body	12	4/8	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
TEC	20	2/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–
WIM Executive Committee	20	10/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	6	–	–	–	–	–	–	4	4	–	–
Total	246	94/147	10	11	6	7	8	10	5	9	9	9	20	24	3	0	2	2	2	4	9	10	1	4
Total constituted body members from regional groups and indigenous sociocultural regions	253	98/150	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Composed of 27 members, including 24 government representatives. The data in the table relate to government representatives only.

<sup>b</sup> See table I.2 for details of the gender composition of the FWG by United Nations indigenous sociocultural region

<sup>c</sup> Composed of 17 members (decision 15/CP.26): 5 from African LDC Parties, 2 from Asia-Pacific LDC Parties, 2 from small island LDC Parties, 4 from LDC Parties, and 4 from developed country Parties, who are female.

Table I.2  
Gender composition of the Facilitative Working Group by United Nations indigenous sociocultural region

Body	Total members	Ratio of female to male members in 2022	Number of female members per indigenous sociocultural region						
			Africa	Asia	Central and South America and the Caribbean	Eastern Europe, Russian Federation, Central Asia and Transcaucasia	North America	Arctic	Pacific
FWG <sup>a</sup>	7	4/3	1	1	0	1	0	0	1

<sup>a</sup> Composed of 14 members: 7 from Parties and 7 from indigenous peoples organizations. Indigenous peoples representatives are appointed by the indigenous peoples through their focal points.

## Annexe II

### État d'avancement de la mise en œuvre des activités prescrites en lien avec les questions de genre et les changements climatiques pour la période considérée (1<sup>er</sup> juillet 2021-31 juillet 2022)

[Anglais seulement]

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
36/CP.7	2–3	Bring decisions on gender balance and women being nominated to constituted bodies to the attention of Parties whenever a vacancy occurs	Ongoing. Information for Parties on nominations for election is available at <a href="https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership">https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership</a> and includes a section on gender balance with reference to decisions 23/CP.18 and 3/CP.25
23/CP.18 3/CP.25	8 15(b)	Prepare an annual gender composition report and a biennial synthesis report on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes	See document FCCC/CP/2021/4
18/CP.20 21/CP.22 3/CP.25	8 9 annex, table 1, activity A.1	Strengthen capacity-building efforts for governments and other stakeholders in mainstreaming gender in formulating, monitoring, implementing and reviewing, as appropriate, national climate change policies, plans, strategies and action, including nationally determined contributions, national adaptation plans and national communications	<p>The secretariat organized a virtual gender marketplace to promote exchange of knowledge related to gender and climate change, available at <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-2">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-2</a>. Participants working on gender and climate change interacted through the combined web-based video calling system and virtual platform, which facilitated networking for organizations at the international, national, subnational, regional and community level</p> <p>The secretariat held the 3<sup>rd</sup> Capacity-building Hub at COP 26, which incorporated cross-cutting issues, including gender-responsive climate action, indigenous peoples' knowledge, youth and human rights. It included sessions focused on building capacity to integrate gender into nationally determined contributions and national adaptation plans and sought to mainstream discussions on gender considerations across the programme of the Hub</p>
21/CP.22	25	Maintain and regularly update the web pages for sharing information on women's participation and gender-responsive climate policy	Ongoing. The latest information and resources are available on the gender web pages at <a href="https://unfccc.int/gender">https://unfccc.int/gender</a> . These web pages are being referenced by other institutions such as the Intergovernmental Panel on Climate Change as a valuable knowledge source, which indicates a broadening of the reach of the secretariat's work on gender beyond the UNFCCC process
3/CP.23	annex, table 2, activity B.2	Include in regular notifications to Parties at the time of nomination to UNFCCC bodies the latest report on the gender composition of the relevant body	Information on the latest gender composition of constituted bodies is highlighted on the election and membership web page. The data are also included in the notification to Parties on elections during United Nations climate change conferences, available at <a href="https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership">https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership</a>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.23	annex, table 5, activity E.4	Encourage knowledge exchange activities among secretariat staff across all thematic areas to update on work related to gender	Ongoing. The secretariat is undertaking knowledge exchange activities, including in the context of capacity-building for constituted bodies, organizing events and preparing documents. Awareness-raising and capacity-building within the secretariat resulted in, among other things, an initiative spearheaded by the observer liaison team to strengthen the criteria for side event applicants by including a commitment to gender-balanced panels at the time of application
3/CP.25	15(a)	Maintain the position of senior gender focal point to retain relevant expertise and support and monitor implementation of the enhanced LWPG and its GAP	The secretariat has maintained the senior position as external and internal gender focal point, supported by a team, to continue implementation of the enhanced LWPG and its GAP
3/CP.25	15(c)	Provide capacity-building support to constituted bodies and secretariat staff in integrating a gender perspective into their respective areas of work in collaboration with relevant organizations, as appropriate	The secretariat responded to requests from constituted bodies to provide inputs to ongoing work on gender, including the KCI (See the presentation on mainstreaming gender consideration <a href="https://unfccc.int/event/KCI6">https://unfccc.int/event/KCI6</a> ).
3/CP.25	15(d)	Facilitate coordination with other United Nations entities, intergovernmental organizations and non-governmental organizations in supporting implementation of the enhanced LWPG and its GAP	The secretariat is in a consortium of international organizations (International Union for Conservation of Nature, Organisation for Economic Co-operation and Development, UNEP, UNFCCC, United Nations Development Programme) that have been selected to co-lead the Feminist Action for Climate Justice Action Coalition under the Generation Equality Forum, which was convened by UN Women and co-hosted by the Governments of France and Mexico
3/CP.25	15(e)	Facilitate support for building and strengthening the skills and capacities of national gender and climate change focal points	Ongoing. The secretariat organized (in 2020) a series of virtual interactive workshops (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0</a> ) aimed at building capacities and skills that were identified as key to fulfilling the role of national gender and climate change focal points: networking, communication and advocacy, engagement and relationship-building. To ensure inclusivity, the workshops were delivered with remote interpretation and recorded and uploaded to the UNFCCC website  The second part of the two-part technical workshop, delivered in accordance with decision 3/CP.25, table 1, activity A.2, on the role of national gender and climate change focal points was held in person at COP 26. The secretariat published an informal report on the in-session workshop on the role of national gender and climate change focal points (GCC/2022/1)

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.25	15(f)	Enhance communication and information-sharing through existing UNFCCC web-based resources and communication activities	<p>Ongoing. The secretariat regularly prepares a newsletter (available at <a href="https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&amp;id=01e71a72f5">https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&amp;id=01e71a72f5</a>) with the latest updates and news on gender and climate change. It also publishes articles through the UNFCCC Newsroom (e.g. <a href="https://unfccc.int/news/new-report-why-climate-change-impacts-women-differently-than-men">https://unfccc.int/news/new-report-why-climate-change-impacts-women-differently-than-men</a>, <a href="https://unfccc.int/news/gender-balance-and-climate-change-inextricably-linked">https://unfccc.int/news/gender-balance-and-climate-change-inextricably-linked</a>, <a href="https://unfccc.int/news/why-climate-action-needs-women">https://unfccc.int/news/why-climate-action-needs-women</a>, <a href="https://unfccc.int/news/empowering-women-and-girls-in-science">https://unfccc.int/news/empowering-women-and-girls-in-science</a>, <a href="https://unfccc.int/news/overrepresentation-of-men-in-un-climate-process-persists">https://unfccc.int/news/overrepresentation-of-men-in-un-climate-process-persists</a>, <a href="https://unfccc.int/news/indigenous-women-vital-to-climate-action">https://unfccc.int/news/indigenous-women-vital-to-climate-action</a>) and keeps the information shared on the gender web pages up to date</p> <p>Content on gender and climate change is also regularly shared with the regional collaboration centres</p> <p>The secretariat has created 1.5 Degrees: A Climate Action Blog (<a href="https://unfccc.int/blog">https://unfccc.int/blog</a>) to publish compelling content that highlights the work of the UNFCCC and its various stakeholders, with a special section on gender and climate change</p> <p>See also the information provided below in relation to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4</p>
3/CP.25	15(g)	Participate in UN-SWAP to strengthen integration of gender considerations within the organization and work of the secretariat	<p>The secretariat has been reporting under UN-SWAP since 2012. Of the 17 UN-SWAP performance indicators, the secretariat exceeded 1, met 7 and was approaching 6 in 2019. There was no change to the performance score in 2020–2021</p>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.2	Discuss and clarify the role and work of the national gender and climate change focal points, including by providing capacity-building, tools and resources; sharing experience and best practices; and facilitating workshops, knowledge exchange, peer-to-peer learning, mentoring and coaching	<p>Ongoing. The mandated deliverables of this activity are an in-session workshop (at SB 52) and a paper with recommendations on the role. Owing to the pandemic, SB 52 was postponed and the secretariat launched, as the first part of this activity, a virtual preparatory strategy (survey, virtual workshop and informal document) to prepare for and facilitate discussions during the next in-person, in-session workshop (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/virtual-workshops-role-of-the-national-gender-and-climate-change-focal-points-0</a>)</p> <p>The second part of this activity, an in-session workshop, was held at COP 26 in English with French and Spanish interpretation and streamed on the COP 26 platform. The secretariat prepared and published an informal report on the in-session workshop on the role of national gender and climate change focal points (GCC/2022/1)</p> <p>The secretariat is maintaining a group for the national gender and climate change focal points on the platform Microsoft Teams to facilitate informal meetings, information-sharing and interaction. The platform includes a chat function (individual or group), video meetings, file storage and the integration of other applications</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>The secretariat supported relevant organizations, such as the Food and Agriculture Organization of the United Nations, by providing inputs to their capacity-building workshops for national gender and climate change focal points</p> <p>See also the information provided above in relation to decision 3/CP.25, paragraph 15(e)</p>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.3	Enhance capacity-building for governments and other relevant stakeholders to collect, analyse and apply sex-disaggregated data and gender analysis in the context of climate change, where applicable	<p>The secretariat organized the virtual #ActOnTheGAP workshop series to further the objectives and activities under the GAP to advance knowledge and understanding of gender-responsive climate action and its coherent mainstreaming in the implementation of the Convention and the work of Parties, the secretariat, United Nations entities and all stakeholders at all levels, as well as women's full, equal and meaningful participation in the UNFCCC process</p> <p>One of the four workshops, focused on gender analysis (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/actonthegap-virtual-workshop-series#eq-2">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/actonthegap-virtual-workshop-series#eq-2</a>), was aimed at enhancing the awareness and capacity of governments and other stakeholders and enabling them to develop and apply gender analysis as a key tool of gender-responsive climate decision-making, programming and action at multiple levels. To ensure inclusivity, the workshop series was held in English with French and Spanish interpretation and relevant materials and recordings were made available on the UNFCCC website</p> <p>The secretariat is collaborating with the International Union for Conservation of Nature, United Nations entities and other partners of the Gender and Environment Data Alliance initiative, which is currently in the initial design phase, to facilitate the alignment of the activities under the initiative with the goals of the LWPG and its GAP</p>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.4	Strengthen the evidence base and understanding of the differentiated impacts of climate change on men and women and the role of women as agents of change and on opportunities for women	<p>Ongoing. The mandated deliverables of this activity are submissions on the topic, a synthesis report on the submissions (by SB 56) and an SBI–SBSTA special event (by COP 28). The secretariat launched the call for submissions through the UNFCCC submission portal and publicized this call through the gender and climate change newsletter, the Nairobi work programme newsletter and the UNFCCC website. On the basis of the submissions received, the secretariat published a synthesis report on dimensions and examples of the gender-differentiated impacts of climate change, the role of women as agents of change and opportunities for women (FCCC/SBI/2022/7)</p>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.5	Promote the use of social media, web resources and innovative communication tools to effectively communicate to the public, in particular reaching out to women, on the implementation of the LWPG and its GAP and on gender equality	<p>Ongoing. The secretariat facilitated a virtual marketplace (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-2">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-2</a>) for sharing relevant information on active organizations. See the information provided above in relation to decision 3/CP.25, table 1, activity A.1, for more details on the gender marketplace</p> <p>The secretariat also publishes relevant articles through the UNFCCC Newsroom (see <a href="https://unfccc.int/news/new-report-why-climate-change-impacts-women-differently-than-men">https://unfccc.int/news/new-report-why-climate-change-impacts-women-differently-than-men</a>) and the 1.5 Degrees: A Climate Action Blog (<a href="https://unfccc.int/blog">https://unfccc.int/blog</a>), including an interview series with inspiring women from different backgrounds leading climate action in</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>their respective fields. The secretariat also keeps the gender web pages (<a href="https://unfccc.int/gender">https://unfccc.int/gender</a>) updated and sends updates by newsletter (see <a href="https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&amp;id=01e71a72f5">https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&amp;id=01e71a72f5</a>), as well as promoting use of the #ActOntheGAP hashtag on social media</p> <p>See also the information provided above in relation to decision 3/CP.25, paragraph 15(f), and below in relation to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4</p>
3/CP.25	annex, table 2, activity B.1	Promote initiatives for capacity-building in leadership, negotiation and facilitation of negotiation for women delegates, including through webinars and in-session training to enhance women's participation in the UNFCCC process	<p>Ongoing. The secretariat continues to collaborate with the Women Delegates Fund on building the capacity of female negotiators participating in UNFCCC sessions through the Night School training programme held prior to United Nations climate change conferences. In addition, at COP 26 the secretariat assisted the COP 25 and 26 Presidencies in holding the inaugural meeting of the Women Climate Leaders network and the networking and mentoring reception for female negotiators at the Conference, inviting senior female negotiators to share their experience and expertise</p> <p>See also the information provided above in relation to decision 3/CP.25, paragraph 15(e)</p>
3/CP.25	annex, table 2, activity B.2	Promote travel funds as a means of supporting the equal participation of women in all national delegations at UNFCCC sessions, as well as funds to support the participation of grass-roots local and indigenous peoples' communities from developing countries, the LDCs and SIDS and encourage Parties and relevant organizations to share information on travel funding	<p>Ongoing. The secretariat continues to support the Women Delegates Fund in organizing a networking event during the midyear sessions of the subsidiary bodies to highlight the role of travel funds and the achievements of the Women Delegates Fund in ensuring the equal participation of women in the UNFCCC process</p>
3/CP.25	annex, table 3, activity C.1	Ensure that members of constituted bodies are introduced to gender-related mandates and to the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner	<p>The secretariat ensures that members of constituted bodies are introduced to gender-related mandates and to the relevance of gender in the context of their work by providing support and tailored capacity-building and applying a consistent and systematic approach thereto</p> <p>The secretariat prepared and distributed a set of tailored briefs for each constituted body on gender integration under the UNFCCC process. The briefs include an introduction to relevant gender mandates, an explanation of the concept of gender and commonly used terminology, as well as the linkages between gender and the constituted body's respective area of work, and relevant resources</p> <p>See also the information provided below in relation to decision 3/CP.25, annex, table 3, activity C.2, and above in relation to decision 3/CP.25, paragraph 15(c)</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.25	annex, table 3, activity C.2	Facilitate the exchange of views and best practices of the Chairs of constituted bodies on how to strengthen the integration of the gender perspective into their work, taking into account the synthesis reports on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes referred to in paragraph 15(b) of this decision	The secretariat prepared a report compiling and synthesizing good practices and lessons learned from reporting by constituted bodies on their progress towards integrating gender into their work in 2017–2021 (FCCC/SBI/2022/INF.5). The report highlights their approaches to gender integration and their collaboration on these approaches
3/CP.25	annex, table 3, activity C.3	Strengthen coordination between the work on gender considerations of the subsidiary bodies under the Convention and the Paris Agreement and other relevant United Nations entities and processes, in particular the 2030 Agenda for Sustainable Development, as applicable	On Gender Day at COP 26, the secretariat held a dialogue on gender, science, innovation and technology in collaboration with the CTCN, the FWG and the TEC (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-3">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/gender-day-other-events-at-cops/gender-women-at-cop-26#eq-3</a> ). The aim was to highlight current practices and policy for gender-responsive climate technologies and discuss ways to ensure that climate technology and innovation serve everyone. In addition to those from the constituted bodies, panellists included representatives of Malawi, UNEP Copenhagen Climate Centre (formerly UNEP DTU Partnership), UN Women, the UN Women Global Innovation Coalition for Change and winners of the Gender Just Climate Solutions Awards
3/CP.25	annex, table 4, activity D.1	Share experience and support capacity-building on gender budgeting, including on the integration of gender-responsive budgeting into national budgets to advance gender-responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate	The secretariat organized the virtual #ActOnTheGAP workshop series. See also the information provided above in relation to decision 3/CP.23, annex, table 1, activity A.3 One of the workshops (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/actonthegap-virtual-workshop-series#eq-3">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/workshops-dialogues/actonthegap-virtual-workshop-series#eq-3</a> ) was focused on gender budgeting and aimed at providing an opportunity for sharing experience and supporting capacity-building in relation to gender-responsive budgeting, including its integration into national budgets with a view to advancing gender-responsive climate policies, plans, strategies and action
3/CP.25	annex, table 4, activity D.2	Raise awareness of the financial and technical support available for promoting the strengthening of gender integration into climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, including good practices to facilitate access to climate finance for grass-roots women's organizations and indigenous peoples and local communities	The secretariat organized a workshop on gender budgeting as part of the virtual #ActOnTheGAP workshop series. See also the information provided above in relation to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.1 The secretariat is collaborating with partner organizations to develop and launch a gender-responsive climate finance workshop series in the lead-up to COP 27 with the aim of raising awareness, building collaborative networks and highlighting gender-responsive climate finance gaps and opportunities across the climate finance landscape

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.4	Support the collection and consolidation of information and expertise on gender and climate change in sectors and thematic areas as well as identifying experts on gender and climate change, as needed, and enhance knowledge platforms on gender and climate change	<p>Ongoing. The secretariat is collaborating with the CTCN, the TEC and other constituted bodies to develop a roster of experts in the areas of gender and climate as well as female experts in areas of climate change relevant to the CTCN and the TEC for various events, workshops and activities as well as consultation during technical assistance implementation</p> <p>The secretariat created, launched and manages a LinkedIn Group for professionals focusing on the nexus of gender and climate change (see <a href="https://www.linkedin.com/groups/13971849/">https://www.linkedin.com/groups/13971849/</a>) with the aim of:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Promoting best practices, and resource- and knowledge-sharing;</li> <li>(b) Identifying intersectional approaches to gender and climate mainstreaming;</li> <li>(c) Creating a community for continued engagement;</li> <li>(d) Strengthening collaboration among stakeholders;</li> <li>(e) Connecting, supporting and empowering stakeholders;</li> <li>(f) Providing information on upcoming events;</li> <li>(g) Engaging with and linking gender and climate under the UNFCCC, Sustainable Development Goals and Generation Equality Forum</li> </ul>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.5	Engage women’s groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels	<p>Ongoing. Parties and relevant organizations engaged with one another and shared experience through the virtual gender marketplace organized by the secretariat. See also the information provided above in relation to decision 3/CP.25, table 1, activity A.1</p> <p>The secretariat launched an open call for submissions through the submission portal for Parties and relevant organizations to share their experience of engaging women’s groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels</p>
3/CP.25	annex, table 5, activity E.1	Strengthen the monitoring and reporting on women in leadership positions within the UNFCCC process in the context of the gender composition report referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25, including through case studies	The gender composition report has been strengthened by adding data on age and gender and how they intersect in relation to Party delegates and heads and deputy heads of delegation. Additionally, a comparison with the first gender composition report published in 2013 and case studies have been included in the present report, including on activities carried out by Mexico to increase the representation of women in leadership positions within the UNFCCC process and in the national delegation

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
20/CP.26	4	Receive, by 31 March 2022, a technical paper from the International Labour Organization exploring linkages between gender-responsive climate action and just transition for promoting inclusive opportunities for all in a low-emission economy	<p>The secretariat received the technical paper, which discusses a just transition for promoting inclusive opportunities for all in a low-carbon economy, including women and men experiencing intersectional forms of discrimination, as well as possible approaches to integrating just transition policies, and their gender-transformative aspects, into national climate mitigation and adaptation efforts. It also identifies best practices, country-specific examples and lessons learned</p> <p>The secretariat organized a virtual information session ahead of SB 56 and invited the International Labour Organization to present the technical paper (see <a href="https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/events-at-subsiary-body-sessions/SB56">https://unfccc.int/topics/gender/events-meetings/events-at-subsiary-body-sessions/SB56</a>). Parties and stakeholders had the opportunity to ask questions and the session was held in English with French and Spanish interpretation</p>
20/CP.26	11	Prepare an informal summary report prior to SBI 56 reflecting clearly the proposed responsibilities of and support for national gender and climate change focal points to enable them to perform their role, taking into account the multifarious, evolving and Party-driven nature of the work and role of such focal points	See the information provided above in relation to decision 3/CP.25, paragraph 15(e)

## Annexe III

### Réunions analysées pour l'étude de cas sur les temps de parole et temps de parole moyen par âge et sexe

[Anglais seulement]

Table III.1

**Meetings held during the most recent sessions of the governing bodies and the fifty-second to fifty-fifth session of the subsidiary bodies, analysed for the case study on speaking times**

<i>Meeting</i>	<i>Theme of the meeting</i>	<i>Gender of the President or representative thereof/co-facilitators/Chair(s)<sup>a</sup></i>	<i>Date</i>
Ceremonial opening of COP 26 followed by opening of the COP, the CMP and the CMA	Plenary	Male	31 October 2021
SBSTA opening plenary	Plenary	Male	31 October 2021
SBI opening plenary	Plenary	Female	31 October 2021
Joint plenary meeting to hear statements	Plenary	Male, female and female	31 October 2021
First part of the high-level segment for Heads of State and Government	Plenary	Male and male	1 November 2021
First part of the high-level segment for Heads of State	Plenary	Male and female	1 November 2021
First part of the high-level segment for Heads of State and Government – morning session	Plenary	Female and male	2 November 2021
First part of the high-level segment for Heads of State and Government – afternoon session	Plenary	Male and male	2 November 2021
COP plenary to take up agenda item 8(b), followed by CMA plenary to take up agenda items 8(a) and 13	Plenary	Female	2 November 2021
SBI closing plenary	Plenary	Female	7 November 2021
Resumed high-level segment	Plenary	Male and male	9 November 2021
Resumed high-level segment	Plenary	Female, male and male	10 November 2021
Informal stocktaking plenary by the President	Plenary	Male	10 November 2021
Resumed high-level segment	Plenary	Female	10 November 2021
Informal stocktaking plenary by the President	Plenary	Male	11 November 2021
First part of the closing plenary for COP 26, CMP 16 and CMA 3	Plenary	Female and male	11 November 2021

<i>Meeting</i>	<i>Theme of the meeting</i>	<i>Gender of the President or representative thereof/co-facilitators/Chair(s)<sup>a</sup></i>	<i>Date</i>
Informal stocktaking plenary by the President	Plenary	Male	12 November 2021
Second part of the closing plenary for COP 26, CMP 16 and CMA 3	Plenary	Male	13 November 2021
Joint closing plenary	Plenary	Male	13 November 2021
Final statements	Plenary	Male	13 November 2021
Gender and climate change	Gender	Male and female	1–5 November 2021
Matters related to ACE	ACE	Male and female	1–5 November 2021
Review of the Adaptation Fund	Finance	Male and female	1–4 November 2021
Provision of financial and technical support	Finance transparency	Male and female	1–5 November 2021
Alignment between processes pertaining to the review of the CTCN and the periodic assessment	Technology	Male and female	1–4 November 2021
Joint annual report of the TEC and the CTCN	Technology	Male and female	1–6 November 2021

<sup>a</sup> Plenaries are chaired or co-chaired by the COP, CMP and CMA President or Vice-President or SBI and/or SBSTA Chair(s), as relevant. In the case of the COP, CMP and CMA President, the role may be delegated to another person for plenary meetings and therefore the gender of the President's representative may be different to the gender of the President. Meetings on gender, ACE, technology and finance are facilitated by two co-facilitators. Co-facilitators take different approaches to their roles, with some taking turns to facilitate during a meeting, others splitting meetings among themselves and some splitting the role or active facilitation by topic or room. Gender is indicated per co-facilitator or Chair who spoke in the meeting.

Table III.2

**Average speaking time of participants at meetings and plenaries held during the most recent sessions of the governing bodies and the fifty-second to fifty-fifth session of the subsidiary bodies, by age and gender**

<i>Age</i>	<i>Plenaries</i>		<i>Gender</i>		<i>ACE</i>		<i>Finance review</i>		<i>Finance transparency</i>		<i>TEC</i>		<i>CTCN</i>	
	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
<26	02:21	02:55	00:37	04:46	–	03:33	–	07:05	01:06	–	01:10	–	–	–
27–36	04:28	04:14	21:00	02:21	01:13	02:02	04:55	09:05	05:24	05:51	00:13	01:21	01:42	01:51
37–56	04:48	04:11	00:51	04:07	01:26	17:23	03:24	02:13	06:49	07:53	11:22	12:33	03:09	09:07
57–66	05:11	06:00	–	02:43	24:56	11:09	03:02	–	01:06	08:37	27:00	02:09	08:28	–
>66	05:18	03:29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–